

Souverain Pontife. *Les prières sont laissées au jugement de chaque fidèle.*—La visite d'une église ou chapelle, pour être obligatoire, doit avoir été spécialement exigée par l'indult accordant l'indulgence, et dans ce cas il est nécessaire de faire autant de visites qu'il y a d'indulgences à gagner ; par conséquent, il faut sortir de l'église après chaque visite, pour y rentrer de nouveau. Cette visite peut se faire avant ou après l'accomplissement des autres œuvres. (En cas d'impossibilité de faire la visite au sanctuaire indiqué, on peut y suppléer par une visite à l'église paroissiale.)

PETITE CHRONIQUE

La visite pastorale aura lieu cette année dans 33 paroisses et missions situées dans les comtés de Portneuf, de Québec et de Montmorency-nord. Elle commencera le 27 Mai, et finira le 4 Juillet.

Dans sa dernière Circulaire, S. E. le Cardinal Taschereau met en garde contre une petite brochure intitulée : " les quinze oraisons révélées par notre Seigneur à Sainte Brigitte, reine de Suède." Cette brochure ne porte aucune approbation, et les privilèges qu'elle énumère n'ont pas été approuvés par l'Eglise et ne le seront jamais. Par conséquent, personne ne doit la garder en sa possession.

La *Semaine Religieuse* de Québec présente ses respectueuses félicitations au Rvd M. Doucet, Vicaire Général de Chicoutimi, nommé Protonotaire apostolique *ad instar*.

Les collectes faites dans l'archidiocèse de Québec en 1889, ont produit le montant de \$8,448.28, savoir: Denier de Saint-Pierre \$2,895.45; Ouvriers de Rome \$1,664.41; Ecoles du Nord-Ouest, \$960.97; Terre-Sainte, \$1,000.00; Colonisation \$1,927.45. Sur cette dernière somme la société de colonisation a dépensé \$1726.62, plus \$1,862.03 reçues du gouvernement, et employées pour faire commencer ou terminer des routes de colonisation.

MM. les abbés Etienne Cloutier, Téléphore Soucy et Bruno Leclerc, du diocèse de Québec, ont été ordonnés prêtres le premier du mois courant.